



Sommaire

Informations Générales

- La rubrique du jardinier
- C'est d'actualité
- Notre Centenaire
- Recensement citoyen
- La maison des fées
- Changement d'horaire de la Poste
- Passage des encombrants et ramassage des poubelles
- Service civique pour les écoles
- L'univers floral d'un enfant de Chilleurs-aux-Bois
- Dégradation sur la Commune
- Problème mouvements de terrain et fissures

Manifestations

- Carnaval
- La Saint Hubert
- La Sainte Cécile

Travaux

- Travaux en cours
- Projets

Extraits de conseil

- Réunion du jeudi 14 septembre 2017

Associations

- ACAC
- Amicale des anciens
- Associations
- Amis de l'orgue de Chilleurs
- Association Le Relais,
- Le Savoir-Faire
- Association Paroissiale
- Gymnastique Volontaire
- O p'tits pas

Calendrier des manifestations 2018

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

CHILLEURS AUX BOIS, village fleuri !

C'est un label de qualité de vie qui vient d'être attribué à notre Commune par le Comité Départemental du Fleurissement du Loiret et qui salue un travail initié depuis maintenant plus d'une dizaine d'années. Il permet de récompenser les différents programmes de plantations et d'embellissement de notre Commune. Au fil du temps, et par petites touches, CHILLEURS a évolué, ce qui nous permet de bénéficier de cette distinction honorifique qui ne récompense pas spécifiquement un fleurissement, mais plutôt une démarche d'amélioration du cadre de vie. Je tiens à féliciter, pour leur implication et leur travail, toute notre équipe Espaces Verts des services techniques et en particulier sa responsable, Joëlle MILLET, et cela d'autant plus que nous sommes maintenant engagés dans un entretien des espaces publics sans pesticides, ce qui représente une charge de travail bien plus conséquente qu'auparavant.

Nous poursuivons nos efforts, dans la limite de nos possibilités budgétaires qui se réduisent d'année en année, en essayant de vous associer, particuliers et entreprises, pour essayer d'améliorer encore notre environnement et favoriser l'attractivité de notre Commune. Une démarche sera prochainement initiée, avec le concours des rosaires André EVE, pour permettre à ceux qui le souhaitent de participer à cet effort.

A la veille de cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous d'agréables fêtes.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois

Notre fleurissement d'AUTOMNE

Merci encore à notre fournisseur (que je connais bien) de Citrouilles, Potimarrons et autres cucurbitacées



La rubrique du jardinier

Dans notre bulletin de mai 2017, je vous avais annoncé notre inscription au label « Villes et villages fleuris ».

Nous sommes fiers d'avoir obtenu le panneau pour cette année et espérons bien décrocher une première fleur l'année prochaine.



Je vous encourage vivement à nous aider dans cette voie : si toutes les personnes qui le peuvent nettoyaient devant chez elles, si toutes les personnes qui possèdent des chiens acceptaient de se baisser pour ramasser les déjections, si toutes les personnes ne jetaient pas leurs papiers par terre mais dans les nombreuses poubelles à disposition, **la Commune n'en serait que plus agréable.**

Remerciements aux personnes qui se sont impliquées, aux collègues et élus qui nous ont permis de décrocher cette récompense..

J'invite les personnes qui aimeraient s'impliquer à nous le faire savoir.

Nous planchons à l'heure actuelle sur le rétablissement de ce **concours pour les particuliers.**

Une des grosses préoccupations des 2 années à venir sera également de se pencher sur le problème du désherbage du cimetière sans produits phyto, ce qui nous permettrait de ne plus en utiliser du tout sur notre Commune.

Nous espérons également acquérir un broyeur de branches, ce qui nous permettrait de réutiliser toutes les tailles pour le paillage des massifs d'arbustes.

Nous avons également pour cet hiver deux chantiers principaux :

- La plantation de 24 merisiers le long de « rue des merisiers »,
- La refonte des massifs dans la rue de la Gare : certains massifs, trop hauts, posent des problèmes de sécurité aux administrés lorsqu'ils sortent de chez eux en voiture. De plus, leur trop grand nombre crée un surcroît de travail d'entretien lors des périodes printanière et estivale.



CETTE ANNEE ENCORE, LE PERE NOEL A LAISSE UNE BOITE AUX LETTRES POUR LES ENFANTS QUI DESIRENT LUI ECRIRE. ELLE SERA SUR LA PLACE DE ROMAND AU NIVEAU DU CHALET.

JOELLE MILLET ET TOUTE L'EQUIPE ESPACES VERTS VOUS SOUHAITENT DE

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE



C'est d'actualité

PLAIDOYER
POUR LES MAUVAISES HERBES !!!

Moins mauvaises que les désherbants!

Trop souvent, les " mauvaises " herbes des talus, des fossés et des jardins sont combattues à grand renfort de désherbants chimiques... au grand dam de notre environnement.



Ni esthétique, ni sain, l'auréole jaune au pied des arbres



Une partie des désherbants utilisés sur les fossés aboutira tôt ou tard dans les rivières



Erosion, fragilisation des sols et retour rapide des mauvaises herbes seront les seuls résultats de ces désherbages intempestifs



Des conditions défavorables aux équilibres naturels du jardin (microfaune du sol et autres auxiliaires du jardin)



Comment s'étonner des teneurs en désherbants retrouvées dans les rivières et retenues d'alimentation en eau potable ?

Notre Centenaire

Nous avons eu la joie de pouvoir fêter l'anniversaire de Mme Fernande POTTEAU, née VALLEE, qui a eu 100 ans le 28 août dernier. Elle est née dans notre Commune et y réside toujours, un siècle plus tard !

Elle nous a reçus chez elle, en compagnie de sa fille et de son gendre, et nous lui avons remis une composition florale.

Madame POTTEAU est un sacré personnage avec son humour décalé et sa force de caractère.



Recensement citoyen

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser.

La démarche s'effectue en se rendant à la Mairie avec sa Carte Nationale d'Identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

La maison des fées

Après 7 années passées sur la place de CHILLEURS, La Maison des Fées tirera sa révérence le 24 décembre prochain.

Toute l'équipe remercie sa clientèle pour sa fidélité.

Continuant toujours leurs activités respectives, vous pourrez toujours les joindre :

Martine RIEAU - Main de Fée : 06 85 38 55 05

Hélène MARTINS - L'Atelier H : 06 80 43 75 10

Gérard RIEAU - RCV : 06 71 34 03 08

Changement d'horaire de la Poste

Les horaires de la Poste de CHILLEURS AUX BOIS vont changer pendant la durée des travaux du bureau de Poste de Neuville aux Bois :

A compter du Vendredi 19 Janvier 2018 et jusqu'au 27 Février 2018, voici les nouveaux horaires :

Lundi : fermé

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Samedi : 09h00 à 12h00.

Passage des encombrants et ramassage des poubelles

Le passage des encombrants aura lieu le 21 mars 2018 sur notre Commune. Merci de déposer vos affaires sur le trottoir devant chez vous la veille.

A plusieurs reprises, nous avons été informés par la SITOMAP que le camion poubelle rencontrait de grosses difficultés pour ramasser les ordures ménagères. En effet, trop de voitures sont garées sur les trottoirs ou dans les rues étroites (Rue des Déportés, Rue des Granges, Le Petit Beaulieu...) et gênent lors de la collecte. Merci de veiller à votre bon stationnement pour ne pas empêcher le ramassage de vos déchets.

Nous demandons également aux entreprises qui interviennent sur la Commune de bien vouloir respecter ces règles de stationnement.



Depuis le 1er janvier 2017 du changement du côté de vos poubelle

2 gestes simples :

Mieux trier, des économies réalisées

1 - Un bac noir pucé pour les ordures ménagères. Jetez-les en sac bien fermé !

Attention, les sacs posés au sol ne sont plus ramassés.

2 - Un bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables.

Bien vider vos déchets recyclables, en vrac, et sans sac !

Quelques explications sur la puce :

Elle sert pour le camion de collecte à reconnaître le bac, à le soulever et à le vider. Elle ne sert pas à faire payer à la levée. Il n'y a pas de nombre de levées à respecter. La fiscalité ne change pas et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est maintenue.

Collecte en porte à porte

1- Les ordures ménagères résiduelles en sac bien fermé



2- Les déchets recyclables en vrac



Pour tout renseignement, contactez-nous au 02 38 32 76 20.
SITOMAP de Pithiviers – Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS

Service civique pour les écoles

Vous avez entre 18 et 25 ans et une activité en faveur de la collectivité vous tente. Le Service Civique permet de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein de l'éducation nationale.

Cette mission vous intéresse ? Contactez les Directrices des écoles de CHILLEURS AUX BOIS :

École Maternelle : 02 38 39 81 01

École Élémentaire : 02 38 39 88 13



Problème mouvements de terrain et fissures

Si vous avez remarqué des fissures sur votre habitation ou des mouvements sur votre terrain, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

En effet, pour que la Commune puisse effectuer une demande de classement et bénéficier de l'état de catastrophe naturelle, il est nécessaire que plusieurs cas soient constatés.

L'univers floral d'un enfant de Chilleurs-aux-Bois

Du cœur de CHILLEURS-AUX-BOIS à Gallerand, chaque centimètre carré de notre village a été foulé par le jeune Aurélien GOBERT. Aujourd'hui, à l'âge de 31 ans, il se met au service des habitants dans un univers bien à lui : les fleurs.

Après avoir étudié et s'être perfectionné sur ORLEANS puis PARIS, il revient aux sources. Depuis quelques mois, il a créé un atelier-boutique dans une ancienne écurie qui jouxte son habitation. Il propose dans un cadre authentique et bucolique des plantes d'intérieur et d'extérieur, de belles et originales compositions de fleurs coupées, et de la décoration. Passionné et professionnel, l'artisan-fleuriste qu'il est saura être à votre écoute, et vous conseiller.

Ses mots : « J'ai le devoir de vous accompagner dans tous les instants de votre vie, fleurir vos envies, magnifier vos plus belles journées, guider et glorifier vos moments difficiles. Tous ces moments font que j'aime mon métier et l'exerce avec passion. Aurélien ».

Bande de Fleurs

Le Ranch, 8 Le Vieux Santeau - 45170 - SANTEAU - 06.26.49.00.85

Dégradation sur la Commune

Ces photos correspondent à des dégradations commises sur notre Commune. Celles-ci se répètent malheureusement de manière régulière. Nous vous rappelons que les différentes réparations ou remplacements de matériels sont supportés par la Commune et indirectement sur l'ensemble de la population.

Disparition du guidon sur un jeu dans le parc de la Cour Gauthier (peut-être s'agit-il d'un futur coureur du tour de France !!!).



La fenêtre de la salle de danse a été fracturée (Nous supposons qu'il ne s'agit pas de danseuses qui ont voulu s'entraîner !!!).

Les portes du gymnase sont régulièrement cassées (Des fêlés du sport certainement !!!).



Les abords du gymnase sont régulièrement souillés (Nous pensons qu'il ne s'agit pas vraiment de sportifs, ou alors ils se dopent !!!).



La sonnette de l'école élémentaire a été arrachée (Peut-être un retardataire ou plutôt un attardé !!!).

Carnaval

La commission Animation a décidé de remettre sur pied une nouvelle édition de notre carnaval.

Celui-ci aura lieu le dimanche 15 avril 2018. Le départ s'effectuera à 14 H au Parc de la Cour Gauthier. Le thème de cette prochaine édition sera le monde merveilleux de WALT DISNEY. Des chars vont être confectionnés par des bénévoles et associations de la Commune. Les enfants comme les adultes sont invités à venir se déguiser dans le costume de leur choix.

Après avoir défilé dans le village, des animations surprises seront organisées au Parc de la Cour Gauthier et une buvette permettra de se rafraîchir après l'effort.

Si vous êtes intéressés pour nous aider dans cette organisation, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.



La Saint Hubert

des Echos de Chamerolles



La Sainte Hubert

De l'Alouette de PITHIVIERS, avec Miss PITHIVIERS et les musiciens récompensés le dimanche 5 novembre



La Sainte Cécile

de l'Avenir de CHILLEURS AUX BOIS le dimanche 19 novembre



Travaux

Travaux en cours

Mise en place de la défense incendie et d'une aire de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères, rue des Guêtres à Gallerand

Poursuite des travaux de mise en accessibilité des espaces et des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le Clos des TIRELLES, les premiers habitants ont pris possession de leurs habitations depuis maintenant quelques semaines.

Projets

Une consultation est en cours pour retenir l'entreprise qui sera chargée des aménagements de l'entrée Sud du bourg. Les travaux porteront principalement sur l'alignement de la rue du Moulin et de la rue du Pied Boiteux ainsi que sur la mise en place d'un séparateur sur la RD 2152.

Reunion du jeudi 14 septembre 2017

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, V.GOUFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUUDIN.
Absents : P.LABRUNE, I.PROSSER
Secrétaire de séance : S.BOUUDIN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajourner le point suivant à l'ordre du jour :

1. Proposition de contrat BUTAGAZ.

Il propose également d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Proposition de restauration d'un calvaire
2. Demande de subvention au titre du FACT – Année 2017.
3. Dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS.
4. Proposition d'acquisition d'un espace numérique pour l'école élémentaire.
5. Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale.
6. Proposition de validation du compte rendu d'activité 2016 du service de l'Eau.
7. Modification de la délibération concernant les tarifs du service de l'Eau.
8. Modification de la délibération concernant les tarifs des services scolaires.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et valide les comptes rendus des conseils municipaux des 29 et 30 juin 2017.

Restauration d'un calvaire

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition établie par l'Association Henri BOUILLIANT de COURCY AUX LOGES, pour restaurer le calvaire situé à la Croix Buisée, à l'angle de la route de Gallerand et de la route de la Prée. Le montant de la prestation s'élève à ---- €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Renouvellement du contrat informatique SEGILOG du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du contrat, d'une durée de 3 ans, qui prendra effet à la date du 1er octobre 2017, sur les bases annuelles suivantes :

- Cession et droit d'utilisation du logiciel : 3 978 € HT
- Maintenance et formation : 442 € HT

Le Conseil accepte également les termes du contrat annexe relatif au logiciel de cadastre, d'un montant de 95 € H.T. par an et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer le contrat avec la Société SEGILOG.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016 établi par le SITOMAP.

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport.

Admission en non valeur-Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 1 113,32 € correspondant à la liste n° 2799780532 établie à la date du 12 juin 2017, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 au budget du Service de l'Eau.

Demande de subvention auprès du SIERP pour la pose de Candélabres Allée du Muguet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eclairage Public dans l'Allée du Muguet.

Le SIERP accorde des subventions aux Communes pour l'installation de candélabres neufs à raison de 880 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'extension du réseau d'Eclairage Public, sollicite une subvention de 1 760 € auprès du SIERP pour la pose de 2 candélabres, demande l'autorisation de préfinancer ces travaux et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Décision Modificative n° 3 - Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster des crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-contre (p.9).

Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la gestion de la Fourrière animale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion des communes de MONTEREAU et de SAINT-GERMAIN-DES-PRES au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret et accepte les statuts du syndicat dans leur version modifiée.

Mise à Disposition d'un agent dans l'attente de sa mutation

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mutation au 1er décembre 2017 auprès de la Commune de TRAINOU de Mme BESNARD Myriam.

Il est proposé une mise à disposition de cet agent auprès de cette collectivité à raison d'une journée par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de Mme BESNARD Myriam avec la Commune de TRAINOU et d'émettre l'avis des sommes à payer correspondant aux salaires et charges afférentes de l'agent administratif, au prorata du temps passé, à la fin de la convention, sur la période du 15 septembre au 30 novembre 2017.

Convention de formation : Manipulation des extincteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil des obligations de formation des agents communaux en matière de sécurité. La société Manutention Formation Sécurité organise une formation « manipulation des extincteurs ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

accepte la convention de formation proposée par la société Manutention Formation Sécurité afin d'assurer la formation incendie pour 3 agents des services techniques, accepte le montant de la prestation qui s'élève à 117 € T.T.C. et précise que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 6184.

Remboursement d'achat à un élu

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un élu a été amené à régler des achats avec sa carte bleue personnelle pour le compte de la collectivité, afin d'acquies du matériel scolaire pour un montant de 137 € T.T.C.

Il est proposé de rembourser les frais engagés à l'élu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le remboursement de la somme de 137 € T.T.C à Monsieur BOUDIN Jean Claude, 1er adjoint, correspondant aux achats avancés pour le compte de la collectivité, et précise que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 658.

Convention d'utilisation du Centre Aquatique de Pithiviers pour l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe de l'école élémentaire, les mardi et vendredi de 9 h 30 à 10 h 30, du 18 septembre au 4 décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit de l'école élémentaire de CHILLEURS AUX BOIS, accepte la prise en charge des déplacements pour se rendre à la piscine et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pithiverais .

Renouvellement du contrat « Emploi d'avenir » du 31 août 2017 au 30 août 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un salarié bénéficie depuis le 31 août 2015 d'un contrat « Emploi d'Avenir ». Il convient de procéder au renouvellement de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention à renouveler avec l'Etat et autorise Monsieur le Maire à renouveler et signer le contrat d'un agent contractuel dans le cadre de la convention à compter du 31 août 2017.

Mise à disposition d'un agent communal d'animation à la CCDDP du 1er septembre au 31 décembre 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de mettre à disposition un agent d'animation de la collectivité au profit de la CCDDP, pour animer le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Il convient d'établir avec la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDDP), une convention de mise à disposition dudit agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de mise à disposition de l'agent d'animation auprès de la CCDDP, accepte les termes de la convention proposée, charge Monsieur le Maire d'établir l'avis des sommes à payer par la CCDDP, au prorata des heures réalisées, aides de l'Etat déduites, et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette opération.

Refus d'acquisition de 2 chalets au Domaine de Chamerolles

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition d'un propriétaire du Domaine de Chamerolles de céder à la Commune, 2 chalets situés dans ce domaine, au prix symbolique de 1 € majorée des dettes et arriérés des charges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de rendre réponse au propriétaire concerné.

Demande de subvention au titre du FACT - Année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Loiret accorde des aides aux Communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une Commune autre que celle accueillant ledit spectacle.

Le concert donné par l'ensemble vocal VENTCOULIS, à l'église Saint Pierre de CHILLEURS AUX BOIS, prévu le 17 décembre 2017, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, arrête le montant de la dépense à 1400€ TTC, correspondant au cachet des intervenants, sollicite la subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le plan de financement s'établit ainsi :

• Subvention du Conseil Départemental	700,00 €
• Participation de la Commune	700,00 €
	1 400,00 €

Dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la Trésorerie portant sur les opérations à réaliser suite à la dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'augmentation proposée au compte 002 d'une valeur de 196,31 €, procède aux ajustements budgétaires et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Acquisition d'un espace numérique pour l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition établie par l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret pour la mise en place d'un espace numérique, demandé par l'Education Nationale, au sein des écoles élémentaires.

La Commune étant adhérente à l'UDMR peut bénéficier de l'offre transmise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre de BENEYLU SPOT transmise par l'UDMR qui s'élève à 49 €

Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, vu la démission d'un membre élu au CCAS, procède à l'élection de M COLMAN

Philippe, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS.

Mme BARBIER Cathy est nommée Vice-Présidente.

Les élus membres du CCAS sont les suivants :

- Madame Cathy BARBIER
- Madame Catherine DEGUILL
- Madame Christine LOISEAU
- Madame Isabelle PROSSER
- Monsieur Philippe COLMAN

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport concernant le service public de l'Eau de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ce rapport et charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire de ce rapport à la Sous-Préfecture de Pithiviers, à l'Agence de l'eau et à la D.D.T. du Loiret.

Révision des tarifs des services pour l'année scolaire 2017 - 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ajuste les tarifs de l'étude surveillée comme suit :

Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 études par semaine
(lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196,31 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196,31 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	310,31 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	12 962,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	26 462,00 €	45 410,31 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	18 061,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	18 061,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	691,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	691,00 €
Total FONCTIONNEMENT	44 523,00 €	45 410,31 €	0,00 €	887,31 €
INVESTISSEMENT				
D-10223 : T.L.E.	0,00 €	538,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	538,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	538,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	538,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	538,00 €	538,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		887,31 €		887,31 €

ACAC

Section Bibliothèque

Des décorations de Noël ont été fabriquées par les bénévoles de l'association et elles seront en vente Place de Romand les jeudis 30 novembre, 7 et 14 décembre 2017.



Amicale des anciens



Nous dirons bientôt adieu à 2017 mais les réjouissances ne sont pas terminées pour notre club.

VENDREDI 8 DECEMBRE

Une journée de rires nous attend à VILLENTOIS dans l'Indre, pour un repas-spectacle. Il n'y aura que nos zygomatiques qui souffriront.

JEUDI 14 DECEMBRE

Ce sera le final d'une année 2017 très riche en activités (chapeau et merci à tous nos bénévoles).

Un joyeux goûter de Noël, gratuit, vous attendra à 14 h 30, Salle Jeanne d'Arc.

Tous les adhérents et les personnes désireuses de se joindre à nous en 2018 seront accueillis avec grand plaisir.

ET HOP....PASSONS DEBUT 2018

JEUDI 25 JANVIER

L'ASSEMBLEE GENERALE à 15 h, Salle Jeanne d'Arc débutera notre nouvelle année.

Les galettes y seront partagées. L'Amicale est en recherche de messieurs. Leur présence serait fort appréciée au sein du conseil d'administration.

SAMEDI 3 MARS

CONCOURS DE CHALOUPEE, 14 h 30, salle Jeanne d'Arc

Bonnes fêtes de fin d'année, en espérant que 2018 soit agréable à tous.

De la part de tous les membres du bureau

Amis de l'orgue de Chilleurs

CONCERT de NOËL

Le concert de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre à 15 h 30 en l'église, avec «L'ensemble vocal VENCOULIS».

Cet ensemble est dirigé par les chefs de Chœur Florence BARREAU-RAFFARD et Eric RAFFART, tous deux professionnels.

Florence obtient le Premier Prix de chant de la ville de Paris, Elle se produit comme soliste dans des oratorios, des opéras et lors de récitals. Invitée par de nombreux ensembles vocaux notamment le chœur de Radio-France. En tant que pédagogue, elle intervient pour des actions culturelles dans différentes structures comme l'opéra de Rouen et des entreprises.

Titulaire du DU de musicothérapie de la faculté de Nantes, elle exerce à l'hôpital de Pithiviers.

Eric fait ses études musicales de clarinette, de violon et d'écriture au conservatoire d'Orléans puis au CNSM de Paris. Après l'obtention de plusieurs premiers prix, Eric étudie le chant avec Anna-Maria BONDI et à la maîtrise de Notre-Dame de Paris.

Soliste d'oratorios, Eric se produit dans des ensembles vocaux tels que le Concert Spirituel de H. NIQUET, JACHET de MANTO.

Autre intervenant Frédéric DESENCLOS, organiste titulaire de la Chapelle royale du château de Versailles. Il est également professeur d'orgue et de clavecin au conservatoire d'Orléans et directeur musical de l'Ensemble Pierre Robert.

Frédéric DESENCLOS accompagnera à l'orgue.

Le programme proposé s'annonce magnifique à la hauteur de cet ensemble vocal. Très beau concert de Noël en perspective à ne pas manquer.

Libre participation

Association Le Relais,



23 rue des tirelles – 45 170
CHILLEURS AUX BOIS

Le Relais vous invite à venir partager un moment ensemble pour un temps de Noël dans les locaux :

le samedi 9 décembre 2017 de 9 h 30 à 17 h

Nous commencerons la journée par l'atelier On mange quoi ? Nous préparerons ensemble un plat avec les informations pour comprendre son intérêt pour notre santé et le réussir en pratique.

Nous poursuivrons par un repas partagé où chacun apporte un plat à mettre en commun et nous poursuivrons par des échanges et un temps de Célébration accompagné par le père Guiseppe DEL ORTO.

Vous pouvez nous rejoindre tout au long de cette journée pour découvrir ce lieu, nous vous y accueillerons en toute convivialité.

Vous pouvez joindre pour plus d'informations :

Colette HERGIBO au 02.38.32.91.63

Agnes PAQUOTTE au 06.87.15.84.59



Le Savoir-Faire

Les mardis se succèdent et l'attachement à ces après-midi ne faiblit pas. A tel point que cet été, en l'absence du savoir-faire au Relais, nous nous sommes retrouvés chez l'une d'entre nous presque toutes les semaines. C'est dire ce que ces temps représentent d'écoutes, d'échanges, mais aussi de réalisations.

En ce moment, c'est cartonnage avec Martine. Nous réalisons une superbe boîte digne des pros pour les plus douées.

La couture et la cuisine suivront selon nos envies et nos possibilités.

Pourquoi même ne pas envisager d'aller à Paris admirer les 300 robes de Christian DIOR ?

Colette HERGIBO 02.38.32.91.63 / 06.77.97.55.41

Association Paroissiale de Chilleurs-aux-Bois

Le loto de l'association paroissiale organisé dimanche 22 octobre dernier a été un beau succès. Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à cette belle réussite dont les joueurs, venus nombreux. La salle était, en effet, comble pour l'occasion. Les recettes générées lors de cette manifestation permettront de contribuer au financement des travaux de réfection de la charpente et de la couverture du préau de la salle Jeanne d'Arc, en cours actuellement. Nous vous donnons rendez-vous pour notre assemblée générale, dimanche 28 janvier 2018 à 15 heures à la salle Jeanne d'Arc (Route de Neuville). L'édition 2018 du loto aura lieu le dimanche 21 octobre.

Gymnastique Volontaire

Nous vous proposons cette année 4 cours différents :

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30 avec Marie-Lise. Ce cours est complet.

Gym adultes, le jeudi soir avec Dimitri

Vous pouvez nous rejoindre et vous inscrire encore aux cours suivants :

- de 17 h 45 à 18 h 45, le nouveau cours de Pilates
- de 18 h 45 à 19 h 45, gymnastique tonique avec échauffement, renforcement musculaire, étirement
- de 19 h 45 à 20 h 45, gymnastique comme l'heure précédente.

Dimitri adapte les difficultés et mouvements en fonction des possibilités de chacun.

Les cours ont lieu comme d'habitude à la cour Gauthier, route de Gallerand à CHILLEURS AUX BOIS.

Pour découvrir, deux cours d'essai gratuits

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 02 38 39 87 21



O p'tits pas

Voici les activités que nous avons faites cet Automne

Transfert de papier crépon aux couleurs de l'automne



Halloween

Nos petits monstres feuilles étaient très effrayants



A venir

Au printemps, nous allons vous proposer une

**Rando à 4 ou 2 roues
parcours mystère**



Les O p'tits pas

vous invitent toutes et tous gratuitement à un

Goûter de Noël

le

Dimanche 10 Décembre 2017

à la

Cour Gauthier

de 15 h à 17 h

Le programme de cet après midi

15 h CONTE DE NOEL raconté par «Lire et faire lire»

15 h 30 Activités Carte au Père Noël

16 h Goûter de Noël et ses boissons

16 h 30 Venue du Père Noël

Calendrier des manifestations 2018

DATES	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEUX
13/01/18	CATM (Anciens Combattants)	Assemblée générale	Salle Cour Gauthier
25/01/18	L'Amicale des Anciens	Assemblée générale	Salle Jeanne d'Arc
02/02/18	Société de musique l'Avenir	Assemblée générale	Salle Cour Gauthier
03/03/18	L'Amicale des Anciens	Chaloupée de printemps	Salle Jeanne d'Arc
31/03/18	Société de musique l'Avenir	Ouverture de la pêche	Etang de La Rouche
15/04/18	Mairie	Carnaval	Salle Cour Gauthier
12/04/18	L'Amicale des Anciens	Repas au Lancelot	Restaurant
25/05/18	L'Amicale des Anciens	Loto nocturne	Salle Jeanne d'Arc
02/06/18	Société de musique l'Avenir	Lâcher de truites	Etang de La Rouche
03/06/18	O P'tits Pas	Rando à 4 ou 2 roues «parcours mystères»	Salle Cour Gauthier
07/06/18	L'Amicale des Anciens	Journée divertissement	Salle Jeanne d'Arc
20/06/18	ACAC BIBLIOTHEQUE	Assemblée générale	Salle Cour Gauthier
28/06/18	Gymnastique volontaire	Assemblée générale	Salle Cour Gauthier
16/08/18	Club informatique	Assemblée générale	Salle de l'Amitié
08/09/2018 à confirmer	Mairie	Forum des Associations	Gymnase
06/10/18	L'Amicale des Anciens	Chaloupée d'automne	Salle Jeanne d'Arc
18/10/18	L'Amicale des Anciens	Repas au Lancelot	Restaurant
28/10/18	Société de musique l'Avenir	Fermeture de la pêche	Etang de La Rouche
04/11/17	L'Amicale des Anciens	Expo-vente	Salle du Relais
25/11/18	Société de musique l'Avenir	Sainte Cécile	Place de Romand
13/12/18	L'Amicale des Anciens	Goûter de Noël	Salle Jeanne d'Arc
16/12/18	O P'tits Pas	Goûter de Noël	Salle Cour Gauthier

**M. le Maire, le conseil municipal et tout le personnel de la commune
vous souhaitent de**

Bonnes fêtes de fin d'année

